

PROCÈS VERBAUX

SAISON 2025-2026



JOURNAL FOOT

Numéro de Journal Foot / Publié le :

N°08 - publié le 1er Octobre 2025



LE DÉPARTEMENT

Ardèche
LE DÉPARTEMENT



COMMISSION DES COMPETITIONS JEUNES

PROCÈS-VERBAL N°08

Réunion électronique du 29 / 09 / 2025

Présents : MOMBARD Martine, REBOULET Mathilde, BRESSON Claude, BARRE Julien, DE BURINE Luc, GAYFFIER Ludovic, AUBERT Philippe.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Correspondances :

Nous vous rappelons que seules les correspondances émises depuis les messageries officielles (n°affiliation@laurafoot.net) des clubs sont prises en compte par la Commission.

Nous invitons également les clubs à utiliser ces messageries pour leurs échanges.

HORAIRES

Catégories	Horaire Légal	Plages Autorisées
U7	Samedi 10h00	Samedi 09h30-11h00
U9	Samedi 13h30	Samedi 12h30-15h00
U11	Samedi 10h00	Samedi 09h30-11h00
U13	Samedi 13h30	Samedi 12h30-15h00
U15	Dimanche 10h00	Dimanche 09h30-11h30
U17	Samedi 15h00	Samedi 14h00-16h00
U20	Samedi 15h00	Samedi 14h00-16h00

Horaire Légal : C'est l'heure officielle qui est affiché, et qui si aucun club ne se manifeste, sera l'heure de la rencontre.

Horaire Autorisé : C'est l'heure qui nécessite la saisie via FOOTCLUBS par le club recevant modifiant son horaire Légal. L'heure autorisé est défini par une plage de possibilités que peut utiliser le club recevant pour organiser sa gestion et son planning des rencontres. Dans ce cas, il n'y a besoin ni de l'accord du District, ni du club visiteur.

Horaire négocié : C'est l'heure qui a été convenu par les 2 clubs par écrit ou par FOOTCLUBS et qui sera soumis à la Commission concernée pour accord définitif.

Périodes pour les demandes de modifications des dates de rencontres :

Période Verte : Jusqu'à J-21 inclus, l'heure est à choisir dans la plage horaire autorisée et ne nécessite pas l'accord du club visiteur.

Période Orange : De J-20 à J-13 inclus, l'heure est à choisir dans la plage horaire autorisée et nécessite l'accord des 2 clubs. La demande doit être faite via FOOTCLUBS et sera validée par la Commission concernée après validation des 2 clubs.

Période Rouge : A partir de J-12, la demande doit être faite par mail à la Commission concernée. La décision de validation reviendra à la Commission au vu du motif sérieux et validé.





En dehors des horaires officiels ou autorisés, les horaires négociés devront être validés par les 2 clubs quelle que soit la période à laquelle la demande a été faite. Dans le cas d'un horaire négocié, même en période verte, l'accord des 2 clubs sera obligatoire.

Les demandes de modifications des horaires doivent être faites via FOOTCLUBS lorsqu'on se trouve en période verte ou orange. Le club visiteur peut solliciter le club recevant pour changer d'horaire. Si accord, le club recevant devra en faire la demande via FOOTCLUBS.

Désormais les demandes de modifications de date et/ou heure des rencontres n'ayant pas accompli le parcours « demande + accord du club sollicité » dans le délai imparti seront rejetées par l'application de gestion. Les clubs recevront une notification de REFUS généré par l'automate. Nous invitons les clubs à suivre le cheminement des demandes et à anticiper le plus possible ces changements. Un appel téléphonique en amont entre clubs devrait faciliter le traitement.

En période hivernale, les rencontres programmées après 14h30 doivent répondre aux exigences de la classification de l'éclairage pour la compétition concernée.

TOURNOIS

Responsable : Philippe AUBERT, Mob : 06 80 92 81 87.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Référence demande autorisation :

Pour toutes les organisations les clubs se référeront aux éléments en ligne sous l'arborescence : PRATIQUES / TOURNOIS CLUBS / REFERENCE TOURNOIS

Tournois autorisés :

RC TOURNON TAIN :

U9 le 27 Septembre 2025.

FC HERMITAGE :

U9 le 18 Octobre 2025.

U11 le 18 Octobre 2025,

US MONTMEYRAN :

U9 le 25 Octobre 2025,

U11 le 25 Octobre 2025,

U13 le 25 Octobre 2025.

AS DOLON :

U7 le 25 Octobre 2025,

U9 le 26 Octobre 2025,





U11 le 25 Octobre 2025,
U13 le 26 Octobre 2025.

U7

Responsable : Martine MOMBARD, Mob : 06 14 79 84 22.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Horaire de pratique : Samedi 10h00.

FONCTIONNEMENT DES PLATEAUX SAISON 2025-26 : Le nombre d'équipes par plateau est réduit à 12, à raison de 3 équipes maximum du même club.

CALENDRIERS : Afin de garantir une stabilité des calendriers, les équipes engagées à la date du 11/09/2024 participeront aux 2 premiers plateaux programmés les 11 octobre 2025 et 8 novembre 2025.

Les engagements reçus au-delà du 11/09/2025 permettront l'affectation des équipes concernées à compter du 22/11/2025 sur les plateaux. Les équipes compléteront les places vacantes dans les différentes poules. La proximité géographique ne pourra être garantie.

U9

Responsable : Martine MOMBARD, Mob : 06 14 79 84 22.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Horaire de pratique : Samedi 13h30.

Fonctionnement catégorie U9 :

Engagements des équipes :

Les équipes sont engagées sur 3 niveaux de pratique au choix des clubs (Promotion, Espoirs, Bourgeons). Comme annoncé lors des réunions techniques du 16 Juin 2025, pour la phase Printemps, il sera mis en place un quatrième niveau de pratique (niveau Avenir). Les clubs y seront orientés au regard de la liste des clubs s'étant engagés sur les Niveaux U11 Promotion et/ou U13 Excellence.

FONCTIONNEMENT DES PLATEAUX SAISON 2025-26 : Le nombre d'équipes par plateau est limité à 8, à raison de 2 équipes maximum du même club.

CALENDRIERS : Afin de garantir une stabilité des calendriers, les équipes engagées à la date du 04/09/2025 participeront aux 2 premiers plateaux programmés les 11 octobre 2025 et 8 novembre 2025.

Les engagements reçus au-delà du 04/09/2025 permettront l'affectation des équipes concernées à compter du 15/11/2025 sur les plateaux. Les équipes compléteront les places vacantes dans les différentes poules. La proximité géographique ne pourra être garantie.

Pour trouver vos calendriers :

Vous rendre dans footclubs

Dans le menu choisir

- 1 Epreuves : championnats et coupes
- 2 Foot Animation et loisir
- 3 Calendriers par Epreuve
 - o Sélectionner une épreuve





- Afficher

Vous trouvez les calendriers

- Agenda faites défiler la semaine souhaitée

Vous trouvez les plateaux dès fin de semaine.

Pour faire le retour du Plateau que vous organisez

Vous vous rendez toujours sur footclubs dans calendrier de l'épreuve :

CALENDRIER DE L'ÉPREUVE

↓ Télécharger

Journée	Pratique					
Samedi 11 octobre 2025	Classique					
Date - Heure	Équipe(s)	Organisateur	Installation	Feuille récap 1	Feuille présence	
11/10/2025 - 13h30	3, 4	Esp. Hostunoise	Stade Georges Lapassat	-	-	
Samedi 08 novembre 2025	Classique					
Date - Heure	Équipe(s)	Organisateur	Installation	Feuille récap 1	Feuille présence	
08/11/2025 - 13h30	3, 4	Perseverante S. Romanaise	Non renseignée	-	-	

Vous cliquez sur le crayon.

Et vous renseigner les équipes présentes vous donner l'ensemble des informations sur le déroulement du plateau

U11

Responsable : Julien BARRE, Mob : 06 49 63 12 81.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Horaire de pratique : Samedi 10h00.

Les calendriers U11 sont en ligne pour l'ensemble des niveaux de pratique AVENIR, PROMOTION, ESPOIRS et BOURGEONS.

Les nouvelles demandes d'engagement d'équipes ne permettront la pratique qu'à compter du 08/11/2025 afin de conserver la stabilité des organisations pour l'ensemble des clubs déjà engagés.

U13

Responsable : Mathilde REBOULLET, Mob : 06 08 82 29 55 (joignable hors horaires de bureau)

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

➤ Festival PITCH U13 :

➤ Tirage en cours de préparation : nous vous informerons de la parution via le site du District.

➤ Coupe Charles André :

➤ Tirage en cours de préparation : nous vous informerons de la parution via le site du District.





Les équipes n'ayant pas été qualifiées lors du tour 1 de la coupe Pitch sont automatiquement reversées dans la coupe Charles André avec les équipes 3,4,5,6... du championnat U13. Les nouveaux engagements ont été pris en compte. Toute équipe souhaitant ne pas participer à cette coupe doit envoyer un mail à la commission des jeunes.

➤ **1^{ère} Phase D1 & D2 (Excellence) :**

Félicitations aux clubs : 100% des retours FMI dans les délais pour cette 2^{ème} journée !!! Continuez ainsi !!!

➤ **Phase de brassage (Promotion d'Excellence et 1^{ère} Division) :**

Phase de brassage 2^{ème} journée du samedi 27/09/2025 pour les deux niveaux. Feuilles de matchs manquantes (mail envoyé aux clubs) :

- En promotion d'excellence : CHAVANAY – ESV26 – PORTES LES VALENCE
- En 1^{ère} Division : VAL D'AY – PORTES LES VALENCE – FC PEAGEOIS.

Merci de nous les retourner rapidement à competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Les poules de brassage sont accessibles sur le site du district dans la rubrique Documents → Documents Compétitions → Jeunes : U13 Promotion d'Excellence.pdf et U13 1^{ère} Division.pdf.

La 1^{ère} équipe nommée organise le plateau. Si le club recevant souhaite effectuer un changement d'horaire, il doit prévenir les autres clubs et doit obtenir l'accord de tous. Sinon, le plateau reste à l'heure officielle 13H30 à ce jour.

La feuille de match de brassage est à télécharger sur le site du district dans la rubrique Documents → Documents Compétitions → Jeunes : U13 Brassage Feuille de Match.pdf

et à nous retourner avant le lundi midi par mail à competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr avec en objet du mail Brassage U13 « Niveau joué » - Poule X.

En cas de non-réception de la feuille de match dans les délais, le club sera amendé.

U15

Responsable : Luc de BURINE, Mob : 06 89 55 99 95.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Horaires de pratique : Dimanche 10h00.

U15 Brassage :

Poule D Journée 1 du 21/09/2025 : Ent FCC SASA USSM – RCF 4. Rencontre à replanifier.

FORFAIT Journée : FC TRICASTIN (Poule J)

FORFAIT GENERAL : JS LIVRON (Poule G)





U17

Responsable : Claude BRESSON Mob : 06 70 03 20 57.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Horaire de pratique : Samedi 15h00.

RAPPEL : Les FMI ou feuilles de rencontres papier doivent être transmises dans les 24h qui suivent la fin de rencontre.

Coupe GAMBARDELLA : Félicitations à nos équipes encore en lice, à l'issue du 2-ème tour.
Prochain tour le 18/10/2025.

U17 D1 :

Rencontres du 27/09/2025 :

OL CTRE ARDECHE / US MOURSOISE est reportée au 11/11/2025,

FC MUZOLAI / Av SUD ARDECHE F 2 est reportée au 11/11/2025,

US DAVEZIEUX VIDAL 2 / CHAVANAY est reportée au 11/11/2025.

U17 D2 :

Poule A - Rencontres du 27/09/2025 :

GFHT / AS VAL D'AY est reportée au 11/11/2025,

AS ST MARCELLOISE / Ent BOULIEU BOURG ARG est reportée au 11/11/2025.

Poule B - Rencontres du 27/09/2025 :

OL CTRE ARDECHE 2 / ASF PIERRELATTE est reportée au 11/11/2025,

U. MONTELIMAR S / Ent ACE ECA est reportée au 11/11/2025.

U17 Brassage :

Poule A - Rencontre du 27/09/2025 :

FC DU CHATELET / ES NORD DROME est reportée au 04/10/2025.

Poule D - Rencontres du 20/09/2025 :

US ST JUST ST MARCEL / FC BEAUME BOUCHET MONT est reportée au 11/11/2025.

Poule G- Rencontre du 20/09/2025 :

Ent VALLON RUOMS / JS LIVRON 2 est reportée au 11/11/2025.

FORFAITS : Journée 2 : Ent VALLON RUOMS 2 (Poule D) FC PEAGEOIS (Poule F)

Retrait d'équipes :

Les équipes suivantes se sont engagées mais ne pourront pas participer faute d'effectif suffisant : ES VALENCE 2, US BARBIERES 2, FC GOUBETOIS, AS VALENSOLLES. FC RAMBERTOIS, FC PORTOIS. Ceci impacte certaines poules. Vérifiez les calendriers qui sont modifiés.

COUPE GAMBARDELLA CREDIT AGRICOLE : 4é Tour 18/10/2025.





U20

Responsable : Claude BRESSON Mob : 06 70 03 20 57.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Horaire de pratique : Samedi 15h00.

RAPPEL : Les FMI ou feuilles de rencontres papier doivent être transmises dans les 24h qui suivent la fin de rencontre.

Coupe GAMBARDELLA : Félicitations à nos équipes encore en lice, à l'issue du 3-ème tour.
Prochain tour le 18 Octobre 2025.

Informations U20D1 :

Les clubs sont priés de prendre en compte l'information ci-dessous :

Entente US DAVEZIEUX – ES BOULIEU, Entente US MONTELIER -FC CHABEUIL, Entente AS BERG HELVIE - OL RUOMS :

Toutes les rencontres de ces équipes seront désormais rétablies dans l'application pour la gestion des compétitions. Les FMI sont applicables pour toutes les rencontres de ces ententes.

U20D1 :

/

U20 D2 :

Poule A - Rencontre du 27/09/2025 :

FC VALLON / OL CENTRE ARDECHE est reportée au 11/11/2025.

Poule B - Rencontre du 27/09/2025 :

ES VALENCE 26 / FC DU CHATELET est reportée au 11/11/2025.

US VAL D'AY / FC BOURG LES VALENCE est reportée au 11/11/2025.





COMMISSION DE CONTRÔLE DE L'ENCADREMENT DES ÉQUIPES

PROCÈS-VERBAL N° 1

Réunion du 29/09/2025

Présidence : M. Jean-Marie PION

Présents : M. Philippe PEALAT - Jean François AUNAVE

Excusé : M. René ARTES.

IMPORTANT :

TOUTES LES CORRESPONDANCES CONCERNANT NOTRE COMMISSION DOIVENT ETRE TRANSMISES AU SECRETARIAT DU DISTRICT A NOTRE ATTENTION ET NON A D'AUTRES COMMISSIONS SINON CELLES-CI NE SERONT PAS PRISES EN COMPTE.

La commission étudie la position de chaque club dont l'équipe doit être entraînée par des éducateurs diplômés. Les déclarations des éducateurs s'effectuent directement sur Footclubs, le contrôle s'effectue au district.

Pour les séniors, la déclaration était effective le 31/08/2025.

Pour les jeunes, la déclaration était effective le 07/09/2025.

Pour les U20, la déclaration était effective le 14/09/2025.

RAPPELS AUX CLUBS SOUMIS A L'ENCADREMENT TECHNIQUE DES EQUIPES :

- En cas de changement d'éducateur au cours de la saison, aviser immédiatement la commission et fournir l'identité, le diplôme détenu et le numéro de la licence du successeur.
- En cas d'arrêt du travail, fournir la copie de l'arrêt du travail.
- En cas d'absence, fournir avant la rencontre un courrier à l'entête du club justifiant le motif exact. Le règlement permet quatre absences au cours de la saison (art.5.2, Al.2).
- Ne pas oublier de déclarer le nouvel éducateur par saisie sur Footclubs.
-

Les Présidents et dirigeants des clubs dont un éducateur possède une dérogation sont invités à suivre l'évolution de la situation suite à l'engagement pris par cette personne et le club. La commission fera le bilan qui s'imposera à la date déterminée.

SAISIE DES EDUCATEURS SUR FOOTCLUBS : bien mentionner quel éducateur est responsable de l'équipe soumise à l'encadrement afin d'éviter des pertes de temps et des amendes.





Séniors D.1 :

AS CHAVANAY : Lors de la 1ère journée et de la deuxième journée de championnat le 06 et 21/09/2025, l'éducateur inscrit sur la FMI, GRAIL Jean-Claude ne possède pas le diplôme nécessaire pour cette catégorie, (article 3,1), le club est amendé de 50 €.

Séniors D.2.B :

CHATEAUNEUF SUR ISERE : à ce jour, l'éducateur n'a pas été déclaré à la date prévue 31/08/2025 (article 3.1) le club est amendé de 50 €. Régularisation effectuée le 25/09/2025.

CO DONZERE : l'éducateur n'a pas été déclaré à la date prévue 31/08/2025 (article 3.1). La régularisation a été effectuée le 01/09/2025, le club est amendé de 25 €.

ROCHEGUDE : le 21/09/2025 l'éducateur déclaré RICHARD Ludovic est absent non excusé (article 5.2), le club est amendé de 25 €.

U.20.D.1 :

MONTELIER : l'éducateur des U20.D1 n'a pas été déclaré sur Footclubs à la date du 14/09/2025 (article 3.1), le club est amendé de 25 €.

US MONTELMAR : l'éducateur des U20.D1 n'a pas été correctement déclaré sur Footclubs à la date du 14/09/2025 (article 3.1), le club est amendé de 25 €.

AS BERG HELVIE : l'éducateur des U20.D1 n'a pas été déclaré sur Footclubs à ce jour malgré un rappel (article 3.1), le club est amendé de 25 €.

SALAISE RHODIA : le 20/09/2025 l'éducateur déclaré MOTTET Pierrick est absent non excusé (article 5.2), le club est amendé de 25 €.

U.17.D.1 :

AS CHAVANAY : le 20/09/2025 l'éducateur déclaré PERONI Damien est absent non excusé (article 5.2), le club est amendé de 25 €.

Ent.USVJ.FCV. La Valdaine : le 20/09/2025 l'éducateur déclaré ROCHE Enzo est absent non excusé (article 5.2), le club est amendé de 25 €.

U.17.D.2.A :

BOULIEU LES ANNONAY : l'éducateur n'a pas été déclaré à la date prévue 07/09/2025 (article 3.1), régularisation effectuée le 17/09/2025, le club est amendé de 25 €.

Gpt HERMITAGE TOURNON : le 20/09/2025 l'éducateur déclaré NICAUD David est absent non excusé (article 5.2), le club est amendé de 25 €.

U.17.D.2.B :

LA VEORE : le 20/09/2025 l'éducateur déclaré GINOUX Arthur est absent non excusé (article 5.2), le club est amendé de 25 €.

ESPOIR VALENCE : l'éducateur n'a pas été déclaré à la date prévue 07/09/2025 et pas de régularisation effectuée à ce jour (article 3.1), le club est amendé de 50 €.



U.15.D.1 :

AS CHAVANAY : l'éducateur n'a pas été déclaré à la date prévue 07/09/2025 (article 3.1), lors de la 1ère journée de championnat FANJAT Jérôme était inscrit comme éducateur sur la FMI, il ne possède pas le diplôme nécessaire pour cette catégorie, le club est amendé de 25 €. Régularisation effectuée, dérogation accordée suite inscription à une formation.

SALAISE RHODIA : le 21/09/2025 l'éducateur déclaré KHELFA Samir n'est pas inscrit sur la FMI comme éducateur titulaire (article 5.1), le club est amendé de 25 €.

U.15.D.2.A :

PONT LA ROCHE : l'éducateur n'a pas été déclaré à la date prévue 07/09/2025 (article 3.1), régularisation effectuée le 18/09/2025, le club est amendé de 25 €.

RHONE CRUSSOL 07 : l'éducateur n'a pas été déclaré à la date prévue 07/09/2025 (article 3.1), le club est amendé de 25 €. Régularisation effectuée suite inscription à une formation, dérogation accordée.

GPT HERMITAGE CHATEAUNEUF : le 20/09/2025 l'éducateur déclaré TERPAN Rémy est absent non déclaré (article 5.2), le club est amendé de 25 €.

U.15.D.2.B :

BEAUMONTELEGER : lors de la 1ère rencontre le 14/09/2025, l'éducateur PASTOR Kévin n'est pas inscrit sur la FMI (article 5.1), le club est amendé de 25 €.

SAINT MONTAN : l'éducateur n'a pas été déclaré à la date prévue le 07/09/2025 (article 3.1), le club est amendé de 50 €. Pas de régularisation effectuée à ce jour.

ESV VALENCE : l'éducateur n'a pas été déclaré à la date prévue 07/09/2025 (article 3.1), AHAMADA ne possède pas de licence d'éducateur obligatoire mais une licence de dirigeant, le club est amendé de 50 €.

DROME PROVENCE : l'éducateur n'a pas été déclaré à la date prévue 07/09/2025 (article 3.1), régularisation effectuée le 18/09/2025, le club est amendé de 25 €. Dérogation accordée, l'intéressé est en étude et préparation au BMF au CFA Grenoble.

RAPPEL :

Les éducateurs désignés comme responsables des équipes doivent être présents du début à la fin des rencontres. Être inscrits sur la FMI en mentionnant la lettre E (éducateur) après leur identité. Ceci est une obligation, en cas de non-respect de cette mention, l'intéressé est porté absent (art 5.1).

Concernant les éducateurs joueurs, l'inscription est obligatoire comme **JOUEUR et EDUCATEUR**.

Nous constatons que la saisie des éducateurs sur Footclubs pose des problèmes. Peu de clubs mentionnent correctement la **CATEGORIE** et **L'EQUIPE** que l'éducateur encadre et non toutes les équipes. Nous attendons une amélioration nécessaire.





COMMISSION DES RÈGLEMENTS

PROCÈS-VERBAL N° 03

REUNION DU 30/09/2025

Présidence : M. Laurent JULIEN.

Présents : Jean Marie PION, Marie Noelle FLANDIN

e-mail: reglements@drome-ardeche.fff.fr

- *Les décisions et sanctions du procès-verbal ci-dessous sont susceptibles d'appel devant la commission d'appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.*

DOSSIER n° 03

Match n° 53501846, US Vallée du Jabron 2 / Ent S Chomérac 2, Seniors D4 poule E du 21/09/2025

Considérant qu'il ressort du rapport de l'arbitre officiel, qu'à partir de la 67ème minute de jeu, des fortes pluies continues rendent le terrain impraticable, l'arbitre a pris la décision d'arrêter le match, le score était de 6-2 pour Ent. S.Chomérac.

Par ces motifs, constatant que le match n'a pas eu sa durée réglementaire, la Commission des Règlements décide de donner la rencontre à rejouer ;

Dossier transmis à la Commission compétente pour reprogrammer la rencontre.

DOSSIER n° 04

Crest Aouste 21 / Chavanay 21, U20 D1 poule A du 20/09/2025

Réserve d'avant match posée par le capitaine du club de Chavanay portant sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs de l'équipe de Crest Aouste 21 pour le motif suivant :

« *Sont inscrits sur la feuille de match plus de 4 joueurs mutés* ».

Considérant que la commission a pris connaissance de la confirmation de la réserve d'avant match par courrier électronique le 22/09/2025 pour la dire recevable.

Après vérification de la feuille de match, il ressort que seulement 4 joueurs munis d'une licence avec le cachet mutation ont participé à la rencontre.

Considérant également que conformément à l'article 47.3 du Statut de l'arbitrage de la F.F.F., la sanction de réduction du nombre de joueurs mutés ne s'applique qu'à l'équipe supérieure Senior hiérarchiquement la plus élevée.





La commission des Règlements rejette la réserve et la dit non fondée et confirme le résultat acquis sur le terrain.

Le compte AS Chavanay sera débité de 37,00 € pour frais de dossier

Le Président
Laurent JULIEN

Le secrétaire
Jean Marie PION



COMMISSION DU STATUT DE L'ARBITRAGE

PROCÈS-VERBAL N°2

Réunion du 22 Septembre 2025

Présents : MM. BRUNEL Nicolas, MICHELAS François, CHABBAT Maurice et DUPUIS Marc.

Excusés : MM. MARLHIN Alexandre et BRUYAS Jérémy

Assiste : M. PROTOY Baptiste

SITUATIONS DES ARBITRES

POLIZZI Michaël : La Commission du Statut de l'Arbitrage a bien reçu votre demande de démission de votre club d'appartenance. Nous vous confirmons que celle-ci est actée.

En application de l'article 33 c, vous êtes donc déclaré « arbitre indépendant » pour les 3 prochaines saisons (2025-2026 / 2026-2027 et 2027-2028).

Elder DOMINGOS DE FARIA La Commission du Statut de l'Arbitrage a bien reçu votre demande de démission de votre club d'appartenance. Nous vous confirmons que celle-ci est actée.

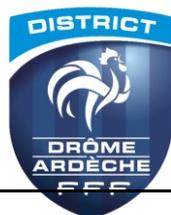
En application de l'article 33 c, vous êtes donc déclaré « arbitre indépendant » pour les 3 prochaines saisons (2025-2026 / 2026-2027 et 2027-2028).

PEGUET CERRE Chloé : Demande de couverture du club du F.C. Muzolais. En application de l'article 33 c, vous êtes donc déclarée comme couvrant le F.C. Muzolais dès la saison 2025-2026.

SITUATIONS DES CLUBS

L'analyse de la saison 2025-2026 a été faite en septembre 2025. Elle est basée sur les demandes de licences arbitres à la date de l'étude.

Vous trouverez ci-après la liste des clubs en infraction. Ces clubs ont jusqu'au 28 février pour se remettre en règle au regard de leurs obligations.



CLUBS EN INFRACTION - SAISON 2025/2026 au 30/09/2025

Nom du Club	N° du Club	Niveau de la compétition le plus élevé	Infraction	Amende Financière	Nombre de mutations 2026/2027
SÉNIORS					
A.S. DESAIGNOISE	554426	D4	1 Arbitre Troisième année	180,00 €	0 + MI
A.S. DU PIC	525332	D4	1 Arbitre Troisième année	180,00 €	0 + MI
A.S. ST PRIEST 07	536277	D4	1 Arbitre Deuxième année	120,00 €	2
ASSOCIATION SPORTIVE FOOTBALL D'ANNONAY	564491	D4	1 Arbitre Deuxième année	120,00 €	2
F.C. ALIXAN	525306	D4	1 Arbitre Première année	60,00 €	4
F.C. BOURGUISAN	524469	D3	1 Arbitre Première année	60,00 €	4
F.C. HAUTERIVE U.S. GRAND SERRE	546999	D2	1 Senior Troisième année	180,00 €	0 + MI
F.C. SAUZET	519783	D4	1 Arbitre Deuxième année	120,00 €	2
FOOTBALL CLUB HERMITAGE	551563	D3	1 Arbitre Troisième année	180,00 €	0 + MI
FOOTBALL CLUB MONTELIMAR	528941	D1	1 Séniors Première année	120	4
O. ST MONTANAIS	548044	D4	1 Arbitre Première année	60,00 €	4
O.S. VALLÉE DE L'OUVEZE	553425	D4	1 Arbitre Quatrième année	240,00 €	0 + MI
R.C. TOURNON TAIN	504437	D1	1 Senior Première année	120,00 €	4
U.S. CHANAS SABLONS SERRIERES	504422	D3	1 Arbitre Deuxième année	120,00 €	2
U.S. MEYSSE	529083	D4	1 Arbitre Deuxième année	120,00 €	2
US. DROME-PROVENCE	582295	D3	1 Arbitre Deuxième année	120,00 €	4



CLUBS EN INFRACTION - SAISON 2025/2026 au 30/09/2025

Nom du Club	N° du Club	Niveau de la compétition le plus élevé	Infraction	Amende Financière	Nombre de mutations 2026/2027
JEUNES					
A.S. BERG HELVIE	581498	U20D1	1 Jeune Première année	60,00 €	3
E.S. BOULIEU LES ANNONAY	504545	U20D1	1 Jeune Deuxième année	120,00 €	1
F.C. FELINES ST CYR PEAUGRES	520730	U20D1	1 Jeune Première année	60,00 €	3
O. CENTRE ARDECHE	504370	U15D1	1 Jeune Première année	60,00 €	3

Vous trouverez en annexe de ce PV, la liste de l'ensemble des clubs de notre District. Ceux dont il est fait mention « En règle (DMA) », sont à ce jour en règle car leur arbitre a fait une demande de licence, mais le Dossier Médical Arbitre n'est pas validé. Nous vous conseillons de prendre contact très rapidement avec votre arbitre et notre commission si besoin.



MUTATIONS SUPPLÉMENTAIRES

Les clubs ci-dessous ont obtenu des mutations supplémentaires. Merci de nous adresser un mail (statutarbitrage@drome-ardeche.fff.fr) avec l'équipe (ou les équipes) qui va(vont) bénéficier de la mutation supplémentaire pour la saison 2025-2026. La date butoir afin d'accorder ce droit est fixée au fait que l'équipe concernée ne doit avoir participé à aucune rencontre officielle. Conformément à la Partie III – Statut Régional Aggravé de l'Arbitrage et la sous partie 5, pour les clubs qui bénéficient de 3 mutations supplémentaires devront les affecter au minimum à 2 équipes.

Nom du Club - N° du Club	Article 45	Arbitre Féminine	Nombre total de mutés supplémentaires - saison 2025/2026	Équipe(s) choisie(s)
A.S. ST MARCELLOISE-526341	2	1	3	1 en U17 D2 1 en U17 Brassage 1 en Séniors D1 F
ALLEX CHABRILLAN EURRE FOOTBALL CLUB-560137	1	0	1	1 en Séniors D3
AM. S. DONATIENNE-504316	2	0	2	1 en Séniors D1 1 en Séniors D3
ENT.S. TREFLE F.-549007	1	0	1	
F.C. DU PLATEAU ARDECHOIS-519782	1	0	1	
F.C. LARNAGE SERVES-550007	1	0	1	1 en Séniors D4
F.C. TRICASTIN-504293	1	0	1	
FOOTBALL CLUB 540-563845	1	1	2	2 en U18 R2 F
FOOTBALL CLUB BAUME BOUCHET MONTSEGUR-524479	1	0	1	1 en Séniors D4
FOOTBALL EN MONT PILAT-552125	1	0	1	
FOY. RUR ALLAN-517028	2	0	2	2 en Séniors D5
JAUJAC S.-504476	1	0	1	
O. RUOMSOIS-548045	1	1	2	2 en Séniors D3
PERSEVERANTE S. ROMANAISE-504462	1	0	1	1 en Séniors D2
RHONE CRUSSOL FOOT 07-551992	1	2	3	1 en Séniors R3 1 en U18 R2 1 en U18 R2F
U.S. PORTES HAUTES CEVENNES-581869	1	0	1	1 en U20 D2
U.S. VALLEE-JABRON-590379	1	0	1	1 en U20 D2
U.S. MONTELIER-521473	1	0	1	1 en Séniors D4
VALLIS AUREA FOOT-551087	2	0	2	2 en Séniors D3

La commission reste à votre disposition pour toute information complémentaire dont vous pourriez avoir besoin,



Les décisions ci-dessus prononcées par la Commission Départementale du Statut de l'Arbitrage sont susceptibles de recours devant la Commission Départementale d'Appel dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée – dans les conditions de forme prévue à l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

La Commission précise que toute demande d'information doit être formulée obligatoirement par mail à statutarbitrage@drome-ardeche.fff.fr ou par courrier.

Le Président
Nicolas BRUNEL

Le secrétaire
Marc DUPUIS



COMMISSION DES ARBITRES

PROCÈS-VERBAL N° 9

PERMANENCE ARBITRALE DU WEEK-END DES 04 & 05/10/2025

- **BRUNEL Nicolas (06.70.31.54.43)**. Merci de contacter, à partir du samedi matin, uniquement cette personne de permanence pour tout problème lié à l'arbitrage, et non votre désignateur.

ABSENCE DE DERNIERE MINUTE

Comme annoncé à l'Assemblée Générale chaque fois qu'un arbitre est absent (hors indisponibilité réglementaire), l'arbitre devra envoyer un justificatif pour son absence dans un délai de 7 jours. Le document doit être envoyé sur la boîte mail arbitre, sinon l'application du règlement intérieur sera faite.

RAPPEL AUX SECRETAIRES ET CORRESPONDANTS DE CLUBS

Pour toute modification de vos rencontres (changement de terrain, changement d'horaire, report ou annulation, etc.....) merci de prendre contact directement et verbalement avec le ou les arbitres désigné(s) afin de les en informer (le listing des arbitres est à votre disposition sur la boîte mail des clubs).

CONTACT COMMISSION EN ARBITRAGE

La commission d'arbitrage vous informe que pour tout contact, que ce soit concernant les arbitres ou les clubs, il convient d'utiliser uniquement l'adresse mail suivante :

arbitres@drome-ardeche.fff.fr

DATES FIA 2025/2026

La prochaine session de formation d'arbitres (adultes et jeunes) aura lieu au district (101 rue du 8 mai 1945 – 07500 Guilherand Granges) les :

Lundi 20 octobre 2025

Mercredi 22 octobre 2025

Vendredi 24 octobre 2025

Ces formations se dérouleront en externat.

Toutes les modalités d'inscriptions ainsi que le lieu seront précisées lors de votre inscription via la Ligue et le Portail Club.





Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter :

Baptiste PROTOY – 06 15 60 01 54

Nicolas BRUNEL – 06 70 31 54 43

RATTRAPAGE TEST TAISA

Ci-joint, la liste des arbitres qui doivent passer ou repasser leurs tests physiques le lundi 06 octobre 2025 rendez-vous 18h30 au stade de Pont de l'Isère, début du test 19h.

Tous les arbitres absents aux AG devront à l'issue du test TAISA faire le test vidéo (les concernés auront un * à côté de leur nom)

Information importante :

Tous les arbitres n'ayant pas réalisé les tests physiques en date du 13 septembre ne pourront pas être désignés tant que ces tests ne seront pas validés.

Les arbitres n'ayant pas réalisé, lors des assemblées, l'intégralité du test physique (24 accélérations) verront leur situation examinée à l'issue de l'ensemble des séances de rattrapage par la CDA.

Nous vous invitons vivement à venir refaire ces tests.

Cette liste reste valable sous réserve de :

- *La validation du dossier médical*
- *Et de l'absence de contre-indication constatée par un certificat médical.*

AHAMADI	DANEZI	JAD
AGOSTINO *	ANGELO	JAD
AMEUR	ZOUHAIER	District 4
AMROUNE	SAMIR	District 4
ANDRE	ALISON	District 4
BADAD *	AMINE	District 4
BAHRI	BOUABIB	District 4
BARBOSA	LAURENT	District 4
BEATTIE	ELLIOT	ASSISTANT
BELCAID *	AKRAME	JAD
BELKACEM *	YANIS	District 4
BENARBIA	MOULOUD	District 4
BILLON	JULES	JAD
BINAUD	LAURENT	District 3



BOUSHABA *	AMIR	JAD
CAGGIU *	MATTEO	JAD
CHAKRI *	JAMAL	District 4
COURSANGE	THIERRY	District 4
DOS SANTOS *	ANTOINE	JAD
DUSSAUD	GERALD	District 3
DY	KELLYAN	JAD
EL KHADDAR	ABDELAILAH	District 4
EL METTALSSI *	HAMEZA	District 4
FARGIER	MATEO	District 4
FARNIER	JEAN	District 4
FAURE	MATTEO	JAD
GARNIER	VIVIEN	District 3
GUILLARD	BENJAMIN	District 4
GHARIBIAN	STEPHANE	District 4
GNAHORE	BAHI	District 4
GRANSART	BASTIEN	JAD
GRASSET	GUILLAUME	ASSISTANT
HARDI	OTHMAN	District 4
HERMANN *	MAGALI	ASSISTANT
KIDIMBU KIANZA *	DJIBRYL	District 4
LEBLANC *	ETHAN	JAD
LOMBARD	LOIC	ASSISTANT
MEDJAHEDINE	MOHAMED	District 4
MERMER	ISMAIL	District 4
MOHAMED	HAKIM	District 4
MINGAM *	ISAM	JAD
MONTROT	MICHAEL	ASSISTANT
PASCAL	MALO	JAD
PERDRIOLE	RAPHAEL	ASSISTANT
QOTAIBAH *	OUSSAMA	District 4
ROUBI	FREDERIC	District 4
SAGE *	ARTHUR	JAD
SAADNIA *	OUASSIM	District 4
SAINTOIN	DAVID	District 4
TALIERCIO	LUCAS	JAD
TARDY	MAXENCE	JAD
TREMOUILHAC	GUILAIN	District 4
VALENCONY	ANDRE	District 4



VERRECCHIA	LAURENT	District 4
WADJIB	IMRANE	District 4
WEBER	STEPHANE	District 4
YOUSOUF *	ABOU	JAD
ZAGUIA *	RIDA	District 4

FORMATION LIGUE

Tous les arbitres ayant fait part d'un intérêt pour la formation Ligue sont conviés à la réunion de présentation qui se déroulera le vendredi 17 octobre au siège du DDAF à 19h. **Candidatures closes.**

Information importante : les arbitres nés **après le 01/07/2009** devront venir accompagnés d'un parent à cette réunion.

Candidatures reçues :

AYDIN Munzur
BAUDUIN Ylan
BADAD Amir
BOUAFFAR Corentin
CELLIER Tao
CHAZALON Émilien
DE JESUS SOUSA José
DUCOL Clément
GARANCHON Giany
HAFSOUNI Nessim
KHELFI Wacel
LAURENT Hugo
ORHAN Emre
PEGUET CERRE Chloé
REVOL Benjamin
SELLAMI Bilel
SHUTKEVYCH Mykyta
SOUBAYA Mathieu
VERRECCHIA Estéban
VIVIER Julie

COURRIERS DES ARBITRES

- **BAHRI Bouabid** : Courriel lu et noté
- **RIOUX Jeremy** : Courriel lu et noté
- **GARANCHON Gianni** : Courriel lu et noté





- **ALHUSSEINA Karrar** : Courriel lu et noté
- **SHUTKEVYCH Mykyta** : Courriel lu et noté
- **DEHDOUH Naim** : Attestation sur l'honneur suite à une absence.
- **HAMMADI Amine** : Attestation sur l'honneur suite à une absence.
- **SAINTOIN David** : Envoi d'un Certificat Médical. Bon rétablissement.
- **GHEBBARI Nouredine** : Envoi d'un Certificat Médical. Bon rétablissement.
- **JOUAN Jannick** : Envoi d'un Certificat Médical. Bon rétablissement.
- **MERMER ISMAIL** : Envoi d'un Certificat Médical. Bon rétablissement.
- **ROUBI Frédéric** : Envoi d'un Certificat Médical. Bon rétablissement.
- **ZAGUIA RIDA** : Envoi d'un Certificat Médical. Bon rétablissement.

COURRIERS DES CLUB

- **US PORTES HAUTES CEVENNES** : Courriel absence d'arbitre.

INFORMATION POUR TOUS LES ARBITRES

Merci d'envoyer un SMS à Baptiste au 06 15 60 01 54 afin qu'il puisse enregistrer vos numéros avec facilité.
Un simple NOM – Prénom est suffisant.

Président CDA
Nicolas BRUNEL

